



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Quotas de production

Question écrite n° 36084

Texte de la question

M Xavier Deniau appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la situation des zones defavorisees autres que la zone de montagne, tel le Berry Puisaye dans le Loiret, au regard des quotas laitiers. Les producteurs situes dans ces regions ou il n'existe generalement pas de cultures de substitution n'ont, depuis la mise en oeuvre des quotas laitiers, beneficie d'aucun traitement particulier et les reductions decidees pour la presente campagne risquent d'avoir des consequences economiques et humaines graves en accentuant le depeuplement de ces zones. Il souhaiterait connaitre le montant des differentes reserves existantes ainsi que les criteres de repartition des quantites correspondantes et lui demande les mesures qu'il envisage de prendre, d'une part, pour rendre plus equitable la repartition des references entre producteurs et, d'autre part, pour eviter que des laiteries soient a certaines periodes de l'annee dans l'obligation d'importer du lait pour repondre a la demande.

Données clés

Auteur : [M. Deniau Xavier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36084

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 520